

<i>Report</i>		2.554 60
Taxe sur les chiens.....	370 »	
Frais d'avertissement.....	3 70	
		<u>373 70</u>
Patentes fixes.....	125 »	
— proportionnelles..	55 »	
Formules.....	7 50	
Frais d'avertissement.....	0 60	
		<u>188 10</u>

Total de la perception de Tubuai..... 3.116 40

Perception de Raivavae.

(Rôle supplémentaire du 1^{er} trimestre 1898.)

Patentes fixes.....	8 33	
— proportionnelles..	3 33	
Formules.....	2 50	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		<u>14 36</u>

(Rôle supplémentaire du 2^e trimestre 1898.)

Patentes fixes.....	4 17	
— proportionnelles..	1 66	
Formules.....	2 50	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		<u>8 53</u>

Total de la perception de Raivavae..... 22 89

Perception de Rapa.

(Rôle principal 1898.)

Impôt dit des routes.....	624 »	
Frais d'avertissement.....	2 60	

Total de la perception de Rapa..... 626^f 60

Total général..... 3.765^f 89

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 10 août 1898.

Signé : G. GALLET.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : COUZINET.